

## **Présentation Synthétique Budget Primitif 2018 SERVICE DES EAUX**

Le résultat de clôture 2017 présente un excédent de fonctionnement de 138 666,59€ (page 3a 3c) et un déficit d'investissement de 8 869,98€. (page 3a 3c), 8 869,98 € ont donc été prélevés sur la section de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement (compte 1068)

Ainsi le budget primitif du service des eaux s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 209 507,61€ ( pages 4-5-9-10-12-13 ) et en investissement à hauteur de 177 777,59 € ( pages 4 -7-9-10-14-15)

### Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :  
Page 12 :

Chapitre 011 :

Les charges à caractère général sont estimées à 25 500,00€, 500.00€ ont été provisionné pour l'assurance du château d'eau et 25 000,00€, pour la désignation d'un bureau d'études pour une mission d'audit et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du service public de distribution de l'eau potable.

Chapitre 66 : les charges financières s'élèvent à 15 100,00€

Il s'agit du montant des intérêts de l'emprunt à régler et des Intérêts Courus Non Echus.

Le chapitre 042 :

Le montant des amortissements s'élève à 68 800.00€

Il s'agit d'une opération d'ordre : dépense de fonctionnement au compte 6811 et recette d'investissement au compte 28, chapitre 040(page 15).

Le détail des écritures d'ordre est précisé à la page 15 a

B/ pour les recettes :  
Page 13 :

Chapitre 75 :

Le compte 757 : pour 70 000.00 €, il s'agit du reversement de la taxe communale par la SAUR. En 2018 sera versée la redevance pour 2017.

Chapitre 042 : pour 9 711.00€

Il s'agit d'écriture d'ordre dont le détail est repris page 16 a (amortissement des subventions). : recette en fonctionnement, chapitre 042, et dépense d'investissement : chapitre 040, page 14.

Le résultat de clôture et repris au compte002 pour 129 796,61€

Quant à la section d'investissement :

A/ pour les dépenses :  
page 14

Chapitre 23 :  
88 196,61€ ont été provisionné pour des travaux, le cas échéant.

Chapitre 16 :  
Le montant du capital de l'emprunt à rembourser pour 2018 s'élève à 71 000.00€.

Le résultat de clôture est repris au compte 001, pour 8 869,98€.

B/ pour les recettes :  
Page 15 :

Le compte 1068, pour 8 869,98€, il s'agit de l'affectation pour couvrir le déficit de d'investissement.

Chapitre 040 : pour 68 800,00€.

Il s'agit d'une opération d'ordre : recette d'investissement au compte 28, chapitre 040 (page 15) et dépense de fonctionnement au compte 6811 p 12